

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bureau de Presse et d'Information de Genève

NEGOCIATIONS COMMERCIALES

MULTILATERALES

Sous-Groupe de la viande

37-39 rue de Vermont
Case postale 195
1211 Genève 20
Tél. 34 97 50 Télex 28261

Déclaration du Représentant de la

Communauté Economique Européenne à la réunion du 17 juin 1975

by Jean Michel Jacquohthe

C'est un grand honneur pour la Communauté Economique Européenne que de constater avec quel intérêt est attendue sa déclaration. Et sa surprise n'est pas moind vive que de constater le trouble qui agite les Délégations si elle ne prend pas d'emblée l'initiative de la discussion !

Je puis d'autant mieux comprendre cet état d'esprit, que, les difficultés sans précédent qui pèsent actuellement sur le marché mondial de la viande, les incertitudes présentes quant aux perspectives de production, de consommation, d'échanges et de prix, ainsi que l'absence sinon l'insuffisance d'antécédents valables qui puissent servir de référence pour une action positive, ne facilitent sans doute pas la recherche d'une solution multilatérale pour régler tous les éléments des problèmes qui affectent le commerce de la viande.

La Communauté toutefois est prête à entreprendre, dans un esprit constructif, les discussions au sein de ce Sous-Groupe Viande. Et elle est prête à rechercher en commun les moyens de parvenir à jeter les bases d'une stratégie de dialogue et de coopération dans ce secteur.

Beaucoup de Délégations l'ont souligné hier, l'évolution passée du marché de la viande - notamment les événements survenus ces trois ou quatre dernières années - montre à l'évidence que ce secteur n'est pas, lui non plus à l'abri d'amples variations tant au niveau de la production qu'au niveau de la consommation et des prix. Des périodes de pénuries graves ont, ces derniers temps, succédé en effet à des périodes d'excédents pesants et vice versa,

./.

leur apparition étant d'autant plus soudaine - et parfois même brutale - que les producteurs et les gouvernements n'appréhendaient pas tout de suite l'importance des modifications qui se manifestaient et qui pourant annonçaient des crises graves. Les conséquences de ces fluctuations sur les échanges ont été amplifiées du fait que le commerce international représente un faible pourcentage de la production totale.

Les raisons à la base de ces alternances de situations extrêmes sont inhérentes à toute production agricole; ces événements sont donc le plus souvent imprévisibles et incontrôlables. Mais les effets de ces impondérables se trouvent être aggravés par la réaction des producteurs et surtout par le manque de coordination entre les politiques suivies par les gouvernements intéressés, chacun d'entre eux réagissant trop fortement et aussi sans grande considération de ce qui se décide ailleurs, aux événements conjoncturels du marché intérieur ou des marchés extérieurs. Mais il est un fait également qui ne doit pas être perdu de vue et qui est aussi à la base de cette instabilité c'est la dépendance, peut-être plus marquée aujourd'hui que dans le passé, du secteur viande d'une part aux aléas de la situation économique externe à l'agriculture (tels que par exemple l'inflation et les variations du pouvoir d'achat), ces facteurs exogènes étant particulièrement importants dans le secteur de la viande, d'autre part aux variations elles-mêmes d'autres produits agricoles qui lui sont directement liés (tels que les céréales et le soja).

Cela dit en passant, c'est tout cet ensemble de phénomènes qui marque la spécificité du secteur agricole et l'impossibilité de traiter l'agriculture comme l'industrie.

L'effort majeur des participants doit donc être d'éviter de se retrouver dans les situations extrêmes de ces derniers temps qui portent préjudice aussi bien aux producteurs qu'aux consommateurs et porter dans ces conditions sur la recherche d'une plus grande stabilité et d'une plus grande prévisibilité du commerce international de la viande.

De l'avis de la Communauté, la première mesure à mettre en oeuvre à cette fin - et qu'elle a déjà eu l'occasion du reste d'évoquer lors de la réunion du Groupe de l'Agriculture le 24 mars dernier - est de renforcer les mécanismes actuels d'information et de consultation mutuelles et d'améliorer le système de prévision du marché.

Pour un secteur aussi sensible que la viande, doit se développer le souci commun de nous informer mutuellement et de nous consulter au sujet de ce que nous faisons et, dans la mesure du possible, de ce que nous nous proposons de faire.

La Communauté est convaincue en effet que si les autorités ou les pouvoirs publics avaient une meilleure compréhension du marché international de la viande et de toutes ses ramifications, les décisions qu'ils sont amenés à prendre seraient plus éclairées et tiendraient sans doute mieux compte des conséquences que ces décisions peuvent avoir pour leurs partenaires commerciaux.

La Communauté est consciente du fait qu'il existe déjà un certain nombre d'organisations internationales qui effectuent ce genre de travail, par exemple la FAO, l'ECE et l'OCDE et que, au sein même du GATT, du fait de l'initiative prise par la délégation australienne, il existe un Groupe Consultatif International de la Viande. Elle ne propose donc pas l'établissement d'un nouveau forum d'informations et de discussions. Son objectif cependant est de voir quelle leçon peut être tirée de l'utilité de ces divers groupes, de quelle manière pourrait être améliorée leur activité, et de quelle façon pourrait être envisagée éventuellement l'intégration d'un ou deux de ces groupes dans le dispositif d'ensemble final des négociations, le but ultime étant d'obtenir une idée aussi exacte que possible de la situation du marché et des facteurs probables de son évolution et d'instaurer une structure de consultations qui permette d'apprécier, sans esprit de confrontation, dans quelle mesure les obligations contractuelles qui découlent du GATT ou qui seraient négociées dans les Négociations Commerciales Multilatérales sont ou risquent d'être menacées suite à l'évolution de la situation et qui permette aussi de rechercher des solutions communes aux problèmes communs.

Le renforcement des mécanismes d'information mutuelle devrait, de l'avis de la Communauté, permettre de promouvoir une politique qui vise à contrarier à temps voulu - c'est à dire avant qu'ils n'atteignent leur amplitude extrême les cycles d'excédents et de pénuries. Cette politique - qui ne peut qu'être appliquée à l'échelle internationale et d'une façon coordonnée - peut revêtir diverses formes.

Avant toutefois de répondre à la question de savoir comment il peut être possible d'assurer cette meilleure gestion du marché international de la viande et à quelle sorte d'entente il est possible de parvenir sur les mesures pratiques à mettre en oeuvre en fonction des données recueillies, quelques remarques préalables s'imposent.

Une première remarque doit être faite, concernant la structure du marché international de la viande. Toute une série de mesures sont appliquées à la frontière, à l'importation et à l'exportation, mais qui cependant n'ont pas toutes la même portée ni le même impact sur la formation des échanges.

Certaines d'entre elles - communes à beaucoup de pays et donc connues - ainsi que d'autres comme les mesures vétérinaires ou sanitaires, prédéterminent une sorte de répartition des marchés d'importations qui fait que, sur un plan pratique, la charge de l'ajustement de l'offre et de la demande, l'excédent comme la pénurie, repose sur quelques importateurs sinon sur un seul d'entre eux. Mon propos ne vise pas à engager une polémique sur la valeur de telle ou telle mesure. Il vise simplement à faire remarquer, à ce stade, qu'une meilleure coopération internationale et un plus juste partage des charges impliquent que la Communauté Economique Européenne ne peut pas être la seule, comme c'est le cas généralement, à devoir endosser le fardeau des déséquilibres survenant sur les marchés mondiaux. La nécessité s'impose donc d'une approche multilatérale de la négociation.

Une deuxième remarque s'impose aussi qui - je l'avoue - n'était pas dans mon texte initial mais que je me sens contraint de faire suite aux déclarations qui ont été faites hier concernant l'objectif de libéralisation et notamment le désarmement des seules mesures à l'importation. La Communauté se doit de rappeler à cet égard le paragraphe 3 (e) de la Déclaration de Tol. Elle rappelle aussi ses déclarations antérieures relatives au respect des principes et des mécanismes de la Politique Agricole Commune. Elle souligne

enfin l'impérieuse nécessité du partage des responsabilités si l'on veut arriver à des solutions constructives, ce qui implique que des engagements concrets doivent être pris par les pays exportateurs.

La Communauté considère enfin, et c'est la troisième remarque que je ferai, que, si importants soient-ils dans le commerce international et dans l'activité agricole de nombreux pays, les produits du secteur de la viande bovine (y compris les animaux vivants) ne se prêtent pas à une gestion ou à une organisation de marché aussi structurée que dans le domaine des céréales. L'hétérogénéité des produits en cause, leur dépendance vis-à-vis d'autres produits agricoles, la représentativité relative des marchés, les différences de structure dans la production et la commercialisation, le manque de références internationales valables en ce qui concerne les prix pratiqués (l'inexistence de bourse est à cet égard illustrative), le volume même du commerce concerné, toutes ces composantes conduisent à penser qu'il ne paraît pas possible de conclure un ou des accords de stabilisation de type classique, de portée mondiale.

Ces considérations générales faites, la Communauté suggère, comme moyen de parvenir à une meilleure gestion du marché international de la viande, outre le renforcement des dispositifs d'informations et de consultations, une coordination des actions des importateurs et exportateurs visant à ce que les opérations réalisées sur le marché mondial s'effectuent d'une manière ordonnée.

Pour les pays exportateurs, il s'agirait de conduire leur politique d'exportation de manière à ce que - tant du point de vue quantités que du point de vue prix - leurs offres soient compatibles avec l'évolution du marché intérieur du pays importateur.

Pour les pays importateurs, il s'agirait de refléter, de répercuter dans l'administration de leur régime à l'importation les engagements pris par les exportateurs, le contenu et les modalités des aménagements qui pourraient être consentis, dépendant de la nature des assurances données formellement par les pays exportateurs.

Il apparaît possible en effet, que dans le cadre des politiques existantes, des règles des disciplines concertées entre pays importateurs et pays exportateurs soient établies pour garantir une plus grande stabilité et une plus grande prévisibilité des conditions d'échanges.

Cette approche suggérée par la Communauté n'est pas nouvelle. Certains grands pays importateurs et exportateurs l'ont déjà pratiquée dans le passé. Mais adoptée isolément, elle n'a pas obtenu les résultats escomptés. Ce qu'il convient - pour que cette forme de coopération plus étroite entre producteurs et consommateurs dans la gestion de leur politique d'importation et d'exportation apporte une contribution importante à la stabilisation et à l'expansion des échanges de viande bovine - c'est de lui donner un cadre multilatéral. Les actions des pays exportateurs et importateurs doivent concourir au même objectif - tendre à ce que les opérations réalisées sur le marché mondial s'effectuent d'une manière ordonnée - leurs modalités pouvant revêtir un caractère bilatéral adapté à la structure des échanges, à la nature des besoins ou à toute autre considération particulière, telle que l'existence d'un marché spécifique lié à une habitude de consommation.

J'ai évoqué il y a un instant, sous l'angle particulier du "burden sharing" la question importante des réglementations sanitaires. La Communauté tout d'abord pense que conformément au mandat du Groupe de l'Agriculture qui stipule que tous les éléments relevant du commerce doivent être traités, notre Sous-Groupe a compétence pour discuter de cette question et devrait dès le moment venu, reprendre les discussions là où elles avaient été laissées par le Groupe 3 (e) l'année passée.

En octobre 1974 en effet, lors de la réunion du Groupe 3 (e), un certain nombre de suggestions avaient déjà été émises sur le sujet. Elles figurent dans le document MTN/11, pages 8 à 10. Le Représentant de la Communauté avait pour sa part formulé à cette époque une approche pragmatique qui avait recueilli, semble-t-il, un large consensus. Cette approche partait de l'idée que, si le principe, du reste reconnu dans l'article XX du GATT, de la protection de la santé est une valeur absolue, il devait être clairement

établi toutefois que ce principe ne saurait être exercé que sous réserve que ces mesures sanitaires appliquées ne le soient pas de façon à constituer soit un moyen de discrimination arbitraire ou injustifié, soit une restriction déguisée au commerce international; d'où la nécessité de voir, sur une base multilatérale, si les réglementations actuelles dans ce secteur sont conformes aux principes du GATT de manière à déterminer si, dans la situation actuelle, il y a des mesures qui sont de nature à empêcher un déroulement normal des échanges.

Cela effectué, tout pays qui s'estime lésé devrait pouvoir engager des négociations directes sur une base bilatérale. Etant donné cependant le peu de résultats obtenus avec les mécanismes et procédures actuelles, la Communauté avait alors suggéré d'élaborer certaines orientations ou certains critères, ou encore un certain cadre, qui devraient être respectés, afin que ces consultations bilatérales puissent se dérouler harmonieusement et surtout aboutir à des résultats.

C'est cette même démarche qu'aujourd'hui la Communauté propose de suivre pour traiter, lorsqu'il conviendra, de la technique de négociation à propos des questions sanitaires.

En présentant une telle approche - renforcement des dispositifs actuels d'information et de consultation, mise en oeuvre de "disciplines concertées" entre importateurs et exportateurs, amélioration des procédures existantes en ce qui concerne les questions sanitaires - la Communauté pense apporter une solution qui appréhende l'ensemble des problèmes qui se posent dans le secteur de la viande. Elle est convaincue que son adoption conduirait à une régularisation des marchés de la viande bovine qui évite le recours à des mesures drastiques de protection à l'importation ou à des mesures à l'exportation propres à perturber le marché.

Elle est prête à engager progressivement une discussion approfondie sur les trois éléments de sa proposition et propose en conséquence le programme de travail suivant pour les prochaines réunions de ce Sous-Groupe

- 1) Analyse de la structure et de la composition du marché international de la viande bovine (y compris les animaux vivants) sous toutes ses formes de présentation.
 - 2) Rechercher les moyens de parvenir à un meilleur ordre sur le marché international de la viande, cette recherche devant être élaborée sur les deux thèmes suivants :
 - Questions se rapportant au renforcement de l'information et donc des dispositifs et mécanismes d'informations et de consultations
 - Questions se rapportant à la coordination des actions des importateurs et des exportateurs.
-